

Assainissement collectif au menu de la CCTB

Toutes les délibérations du dernier conseil communautaire ont été prises à l'unanimité, sauf une sur l'assainissement, pour laquelle Marc Ettwiller n'a pas participé au vote en tant que président du Systep.

- **Abondement du budget principal au budget annexe de la Maison de santé :** sur un total de projet évalué à 1,8 M€ (dont 10 % de subventions), la CCTB participe à hauteur de 400.000 €.

- **Subvention des services généraux au service assainissement collectif :** pour compléter le financement du

programme 2014 de 730.000 €, dont 120.000 € de subventions, le président a proposé une aide de 300.000 €.

- **Subvention à l'école de musique intercommunautaire (EIM) :** 60.000 € sont dédiés à l'enseignement musical.

- **Convention urbanisme :** huit communes ont déjà transféré cette compétence à la CCTB. Si d'autres communes veulent le faire, une convention entre elles et la CCTB est nécessaire.

- **Avenant 1 au marché de la Maison de santé :** le lot électricité a besoin de 8.000 € supplémentaire afin de pou-

voir alimenter la parcelle pour le gros-œuvre.

- **Adhésion au service de remplacement du Centre de gestion :** renouvellement de la convention.

- **Conventions relatives au transport :** des conventions sont à signer avec le SMTC (Optymo) et avec les Autocars Gast.

- **Taxe d'assainissement collectif (PFAC) :** Pierre Rey et la commission qu'il préside proposent d'harmoniser la participation au financement de l'assainissement collectif sur le territoire communautaire. Pour les

constructions nouvelles, 3.000 € pour un logement seul et pour un immeuble 3.000 € + 1.000 € par logement. Par extension ou réaménagement ce sera 600 € (arrêté ministériel du 7 sept 2009). Les constructions existantes avant la mise en place du réseau payent le raccordement seulement. Pour les commerces « assimilés domestiques » ce sera 3.000 € jusqu'à 300 m² puis 1.000 € par 3.000 m² supplémentaires. La commission précisera un certain nombre de cas particuliers.

- **Lotissement artisanal du Sénarmont :** deux compromis

de vente sur sept parcelles sont signés. Ajustement du prix de vente à 6.100 € HT au lieu de 6.600 €

- **Natura 2000 :** désignation de représentants.

- **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :** mise à jour du tableau des membres.

- **Recrutement d'agents non titulaires :** dans le cadre des TAP, le président a été autorisé à signer ce type de contrat.

- **Budget principal :** un jeu d'écriture est rendu nécessaire sans affecter le budget.

- **Tascom :** harmonisation de cette taxe pour 2015 à 1,2 %.

Au fil de la séance

Avant de passer à l'ordre du jour du conseil communautaire, Michel Nardin a présenté Patrick Doillon, nouveau directeur général des services (ER du 13 septembre) et a aussi annoncé que sur décision du conseil constitutionnel en date du 20 juin, la composition du conseil communautaire devra être remodelée.

Aujourd'hui, il y a 23 titulaires et 17 suppléants et ils

passeront à 28 titulaires et 16 suppléants. Pour les titulaires, Fontaine passe de 1 à 2, Bessoncourt de 2 à 3, Fousse-magne de 2 à 3 et Montreux-Château de 2 à 4. C'est Fontaine qui perd un suppléant.

Un autre sujet sera à traiter avant le 15 octobre. À la demande du préfet, il est demandé à la CCTB de se substituer à la commune de

Fousse-magne concernant le projet de musée de l'Histoire juive. Le musée proprement dit, non financé pour l'instant (360.000 €), n'est pas dans les compétences de la CCTB et pour la réfection du bâtiment (1,2 M€) il reste 100.000 € à financer, éventuellement par la compétence Patrimoine. Quoi qu'il en soit, il manque environ 450.000 €.

Concernant les temps

d'activités périscolaires (TAP) liés aux nouveaux rythmes scolaires et dont nous nous sommes faits l'écho dans notre édition du 13 septembre, MM. Nardin et Girardin ont félicité tous les acteurs de cette rentrée réussie même s'il reste des réglages à faire et des points à améliorer.

Dans les questions diverses, Sébastien Flotat a réagi

à un souci concernant les déchets ménagers de certains logements collectifs à Montreux-Château. Il a précisé que Territoire Habitat et le Sictom travaillaient sur une solution harmonisée pour tous les immeubles collectifs (60 logements) et qu'ils mettraient en place en 2015 des bacs avec serrures.

Les délibérations prises feront l'objet d'un prochain compte-rendu.